Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Ocean Indien
iotc ctoi

APPENDICE 2
RÉSUMÉ EXÉCUTIF : PATUDO (2025)

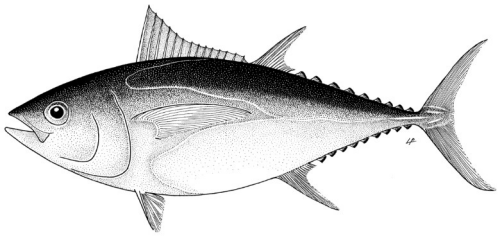


Tableau 1. État du patudo (*Thunnus obesus*) de l'océan Indien

Zone[1]	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2025[3]
Océan Indien	Captures 2025 (t) Captures annuelles moyennes 2021-2025 (t)	96 697[2] 91 883	**15,9%* SUREXPLOITÉ (54%) MAIS NE FAISANT PAS L'OBJET DE SURPÊCHE (62%)**
	RMD (1 000 t) (IC 80%) F_{RMD} (IC 80%) SB_{RMD} (1 000 t) (IC 80%) F_{2024}/F_{RMD} (IC 80%) SB_{2024}/SB_{RMD} (IC 80%)	100 (94 – 106) 0,27 (0,21 – 0,33) 276 (143 – 409) 0,94 (0,69-1,18) 0,98 (0,71 – 1,25)	

[1] Les limites de l'évaluation du stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

[2] Proportion des captures de 2025 totalement ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI : 0,3 %

[3] 2024 est la dernière année pour laquelle des données étaient disponibles pour l'évaluation.

*Probabilité estimée que le stock se situe dans le quadrant respectif du diagramme de Kobe (**tableau 2**), dérivée des intervalles de confiance associés à l'état actuel du stock. La couleur jaune (surexploité mais ne faisant pas l'objet de surpêche) correspond également à deux probabilité marginales ($p(SB<SB_{RMD}) = 54\% > 50\%$, donc surexploité) et ($p(F<F_{RMD}) = 62\% > 50\%$, donc ne faisant pas l'objet de surpêche).

Tableau 2. Probabilité de l'état du stock par rapport à chacun des quatre quadrants du diagramme de Kobe. Les pourcentages sont calculés en tant que proportion des dernières valeurs du modèle s'inscrivant dans chaque quadrant, en tenant compte des pondérations du modèle.

	Stock surexploité ($SB_{2024}/SB_{RMD}< 1$)	Stock non surexploité ($SB_{2024}/SB_{RMD}\geq 1$)
Stock faisant l'objet de surpêche ($F_{2024}/F_{RMD}\geq 1$)	38%	0%
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche ($F_{2024}/F_{RMD}\leq 1$)	16%	46%
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

STOCK DE L'OCÉAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée en 2026. L'état du stock de patudo a été estimé en se basant sur l'évaluation su stock menée en 2025. L'évaluation du stock de 2025 a été élaborée sur la structure du modèle d'évaluation de 2022 et intégrait de nouvelles estimations de la croissance et de la mortalité naturelle. Le modèle a été ajusté aux indices régionaux conjoints de PUE de la palangre et à l'indice des senneurs de l'Union européenne (UE). L'état du stock communiqué est basé sur une grille de 36 configurations de modèles conçues pour refléter l'incertitude quant à la relation stock-recrutement, la sélectivité de la palangre, la mortalité naturelle et la dynamique de la capturabilité.

Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation du stock suggèrent que la biomasse du patudo s'est quasiment rétablie au niveau de la SB_{RMD} cible. Compte tenu de l'incertitude caractérisée, l'évaluation indique :

- qu'il y a une probabilité de 54 % que SB_{2024} soit inférieure à SB_{RMD}, avec une médiane de la biomasse du stock reproducteur en 2024 estimée à 0,98 (0,71-1,25) fois du niveau qui pourrait produire le RMD.
- qu'il y a une probabilité de 62 % que F_{2024} soit inférieure à F_{RMD}, avec une médiane de la mortalité par pêche (en 2024) estimée à 0,94 (0,69-1,18) fois du niveau de F_{RMD}.

D'après les éléments de preuve disponibles en 2025, le stock de patudo est déterminé être **surexploité** mais **ne faisant pas l'objet de surpêche**.

Étant donné que la CTOI a adopté une Procédure de Gestion pour le patudo (Rés. 22/03), il convient de noter que l'évaluation du stock est utilisée pour soumettre un avis sur l'état du stock actuel et pour suivre la performance de la PG, mais n'est pas utilisée pour formuler une recommandation sur le TAC.

***Procédure de gestion*.** Une procédure de gestion pour le patudo de l'océan Indien a été adoptée en vertu de la Résolution 22/03 par la Commission de la CTOI en mai 2022 et a été appliquée pour déterminer un TAC recommandé de 80 583 t pour le patudo pour 2024 et 2025 (adopté dans la Résolution 23/04). La PG a été exécutée début 2025 pour déterminer un TAC de 92 670 t par an pour la période 2026-2028, ce qui a été adopté par la Commission en 2025 (Résolution 25/04). Un examen des preuves de circonstances exceptionnelles a également été réalisé en suivant les lignes directrices adoptées (IOTC-2021-SC24-R, Appendice 6A), conformément aux exigences de la Résolution 22/03. L'examen a couvert les informations relatives à i) de nouvelles connaissances sur le stock, la dynamique de la population ou la biologie, ii) des changements dans les pêches ou les opérations de pêche, iii) des changements dans les données d'entrée ou des données manquantes et iv) une mise en œuvre incohérente de l'avis de la PG. Les captures de 2024 (87 040 t) ont dépassé le TAC de 2024 (80 583 t), ce qui est considéré comme une circonstance exceptionnelle et la Commission devrait donc s'assurer que les dispositions appropriées de la Rés. 23/04 sont mises en œuvre pour veiller à ce que les captures demeurent au-dessous du TAC, sous réserve des tolérances et exigences de ces dispositions.

***Perspectives*.** Les captures de patudo en 2021 (90 844 t), 2022 (90 832 t), 2023 (94 598 t) et 2024 (87 040 t) étaient supérieures au TAC recommandé pour 2024 et 2025 par l'application de la PG du patudo. L'atteinte des objectifs de la Commission pour ce stock nécessitera une mise en œuvre efficace de l'avis de la PG sur le TAC par la Commission à l'avenir, une exigence d'autant plus accentuée par l'état actuel du stock estimé comme étant surexploité mais ne faisant pas l'objet de surpêche par l'évaluation du stock.

Avis de gestion. Le TAC adopté par la Commission pour 2024 et 2025 est de 80 583 t par an (Résolution 23/04) et le TAC pour 2026-2028 est de 92 670 t par an (Résolution 25/04).

Il convient également de noter les points clés suivants :

- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2021-2025) :** le patudo est capturé à la senne (42,9 %), suivi de la palangre (35,2 %) et de la ligne (14,6 %). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 7,4 % aux captures totales ces dernières années (**Fig.** 1).

- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2021-2025)** : la plupart des captures de patudo sont attribuées aux navires battant le pavillon de l'Indonésie (19,7 %), suivi des Seychelles (15 %) et de l'UE,Espagne (14,2 %). Les 30 autres flottilles capturant le patudo ont contribué à hauteur de 50,9 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

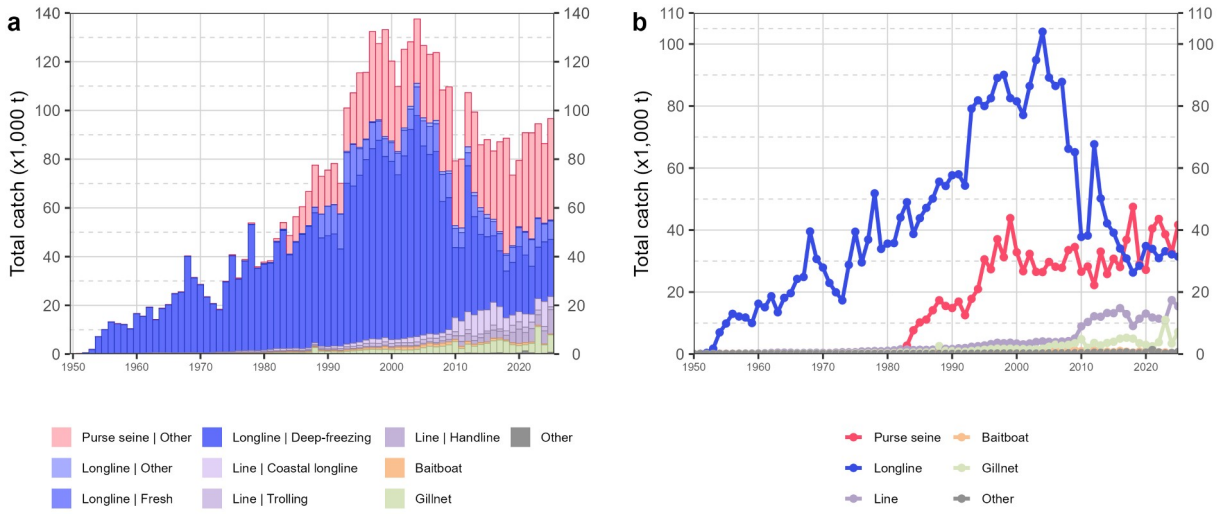


Fig. 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures retenues cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures retenues individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour le patudo au cours de la période 1950-2025. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

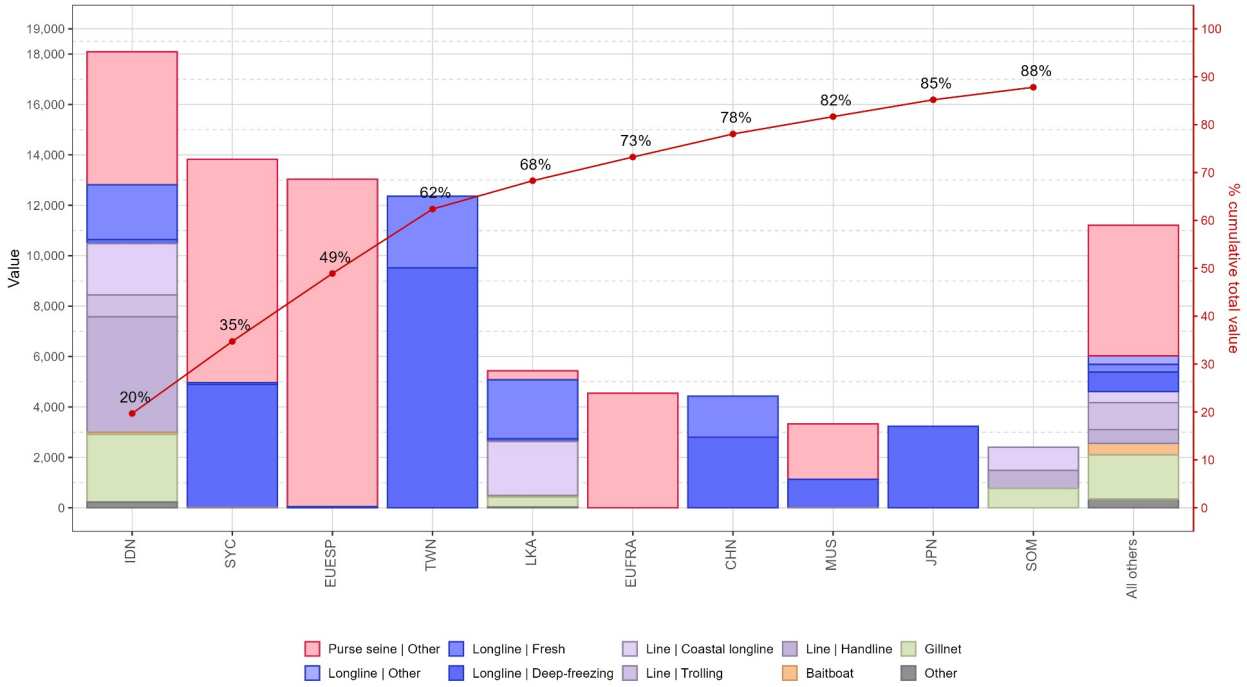


Fig. 2. Captures retenues annuelles moyennes (en tonnes, t) de patudo, par flottille et pêcherie entre 2020 et 2025, indiquant les captures cumulées par flottille. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

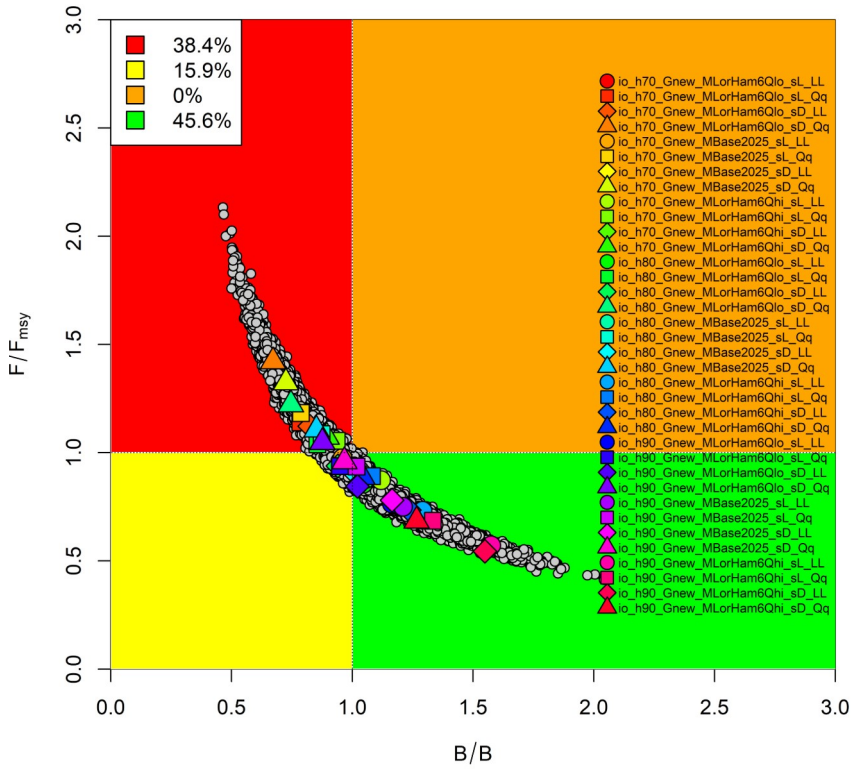


Fig. 3. Patudo : Diagramme de Kobe de l'évaluation SS3 agrégée pour l'océan Indien. Les points en couleur représentent les estimations de l'état du stock à partir des 36 options de modèles. Les symboles en couleur représentent les estimations de la densité maximum a posteriori (MPD) d'après les modèles individuels qui variaient en termes de pente (h), de mortalité naturelle (M), de sélectivité sur les flottilles LL2+LL3 (sL *vs* sD) et de l'évolution des engins appliquée aux indices de PUE de LL (LL *vs* Qq, où Qq représente 0,5% de l'ajustement du glissement de l'effort sur les indices).